

RAPPORT

*de la commission d'environnement et  
d'urbanisme*

au

CONSEIL GENERAL

Concernant

**LES COMPTES 2020  
DE LA VILLE DE SION**

Document de travail à l'usage du Conseil général

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux,

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme tient d'abord à remercier M. Dondainaz pour sa présentation synthétique des comptes, le Président de la Municipalité, les Conseillères et les Conseillers communaux ainsi que les chefs de service pour les réponses apportées à ses questions.

La Commission s'est réunie à 5 reprises pour examiner les comptes pour l'année 2020.

## I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissance des documents en relation avec les comptes et a relevé, dans la mesure du possible, les éléments concernant ses compétences à savoir l'environnement, l'urbanisme, les travaux publics, l'énergie ou autres rubriques qui s'y rapportent. Certaines rubriques, telles l'éducation, ont également préoccupé la commission.

La Commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des **11** membres présents.

## II ANALYSE DES DIVISIONS ADMINISTRATIVES

### DICASTÈRE 0

### DICASTÈRE 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE & FINANCES

<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>110.366</b>	<b>Administration et archives</b>	<b>p. 71</b>
----------	-----------------------	----------------	-----------------------------------	--------------

Subventions accordées à des institutions privées : Quelle démarche à entreprendre auprès de la commune pour obtenir cette aide (mode d'emploi pour le commerçant) ?

*Cette rubrique comprend plusieurs types de soutiens :*

- 1. Le soutien aux commerçants ;*
- 2. Les bons de solidarité distribués aux personnes en situation précaire ;*
- 3. Le soutiens aux associations, sociétés locales et clubs.*

*Le soutien aux commerçants se traduit de manière indirecte au travers de la plateforme [local19.ch/sion](http://local19.ch/sion). Le principe de la plateforme est le suivant :*

*Pour tout achat, le client paie le 90% du prix et le commerçant (magasins, restaurant, autre) reçoit le 110%. La différence est prise en charge par la Ville. A ce jour Fr. 186'000.- ont été investis par la Ville. Comme ce montant représente le 20% de la transaction, un chiffre d'affaires global de Fr. 900'000.- a été généré par cet action. Ce sont donc Fr. 900'000.- qui ont été directement injectés dans l'économie locale. La communication et le contact avec les commerçants sont assuré par l'équipe de local19*

*Les bons de solidarité sont distribués au moyen d'un formulaire sur le site internet [sion.ch](http://sion.ch)*

Pour ce qui est des associations, sociétés locales et clubs, une information a été réalisée au travers de la Fédération des Sociétés locales. Les demandes arrivent à la Ville soit par courrier, soit par mail.

## DICASTÈRE 2 : ECONOMIE & TOURISME

### **2            Fonctionnement            264.366    Gestion du portefeuille énergétique    p. 85**

Subventions accordées à des personnes physiques : The Ark : la participation va-t-elle se poursuivre et sinon quel montant la commune va-t-elle « économiser » dès 2021 ?

La subvention à la Fondation The Ark se décompose comme suit :

1. Cotisation annuelle à la Fondation
2. Remboursement prêt NPR PhytoArk

La cotisation se monte à CHF 70'000.- par année. Cette cotisation se poursuivra en 2021 et les années futures.

Le remboursement NPR du PhytoArk se montait en 2020 à Fr. 130'000.- Or, en 2021, la Ville de Sion a décidé de céder une partie de ses actions à la commune de Conthey. En conséquence, le remboursement du prêt NPR impactera le budget 2021 à hauteur de CHF 70'000.-

La situation dès 2021 sera donc la suivante :

	Jusqu'en 2020	Dès 2021
Cotisation The Ark	CHF 70'000.-	CHF 70'000.-
Prêt NPR PhytoArk	CHF 130'000.-	CHF 70'000.-
Total	CHF 200'000.-	CHF 140'000.-

### **2            Fonctionnement            264.435    Gestion du portefeuille énergétique    p. 85**

Ventes : Participation centrale nucléaire : Via quelle société la ville a des participations dans cette centrale ? Quel est son taux de participation, et la position actuelle de la ville.

Quand la centrale sera démantelée et quel en sera le coût pour la ville ?

Le 30 avril 1974, la Ville de Sion et EGL (AXPO) ont signé un contrat concernant la sous-participation d'une part de 3.09% à la Société Anonyme de Participations dans l'Energie Nucléaire ("AKEB"), donnant droit à la Ville à une part correspondante en énergie et puissance provenant des tranches 2 et 3 de la centrale nucléaire de Bugey (France).

La date du démantèlement est, à ce jour, incertaine car une demande de prolongation de 10 ans (jusqu'en fin 2032) est en cours. Le démantèlement ne devrait pas engendrer de coût pour la Ville.

La CEU encourage la Ville à se désengager de sa participation dans cette centrale nucléaire en poursuivant les négociations avec AXPO. La CEU a bien pris note que la Ville n'a pas à participer au démantèlement de la centrale.

**2 Investissement 260.52 Economie, Innovation & Tourisme p. 188**

Prêts et participations permanentes : Quel est le taux de participation de la Ville à Télé-Anzère, et à d'autres SA ?

Les participations de la Ville de Sion dans les différentes sociétés de remontées mécaniques sont les suivantes :

- Télé-Anzère SA	0.923%
- Télé Mont-Noble SA	7.012%
- Télé-Thyon SA	5.485%
- NVRM SA	0.873%
- Téléverbier SA	0.024%
- CMA SA	0.002%

Ces chiffres conduisent à une réflexion concernant l'avenir de ces remontées mécaniques dans un contexte de réchauffement climatique.

**DICASTÈRE 3 : EDUCATION & CULTURE**

**3 Investissement 308.50 Bâtiments scolaires p. 194**

Investissements propres : Est-ce que le centre des Collines est aux normes feu et sismiques (pas priorité selon le cahier des charges) ? Un plan de rénovation du bâtiment est-il en vigueur ? Quel est le futur de l'école des Collines ?

Echéancier des rénovations et mises aux normes des bâtiments scolaires ?

Quels investissements sont prévus pour les salles de gymnastique sur la commune ?

*Dans le cadre des travaux d'entretien, comme pour les travaux d'investissement, le service « Bâtiments & Constructions », en collaboration avec la Direction des écoles, intègre de manière systématique les mesures de mise en conformité feu, de sécurité et sismique. Cette démarche s'applique également pour d'autres actions en coordination avec les travaux engagés, comme la réfection des salles de classe, des salles de gymnastique, l'assainissement des installations de chauffage et des installations électriques du bâtiment.*

*En ce qui concerne le centre scolaire des Collines, la ville de Sion investit toujours dans le bâtiment. Ainsi, depuis 2016, environ Fr 340'000.- ont été engagés pour divers travaux d'entretien, aussi des mises en conformité feu et sismique. Quant à l'utilisation future de ce centre, la direction des écoles n'aura plus besoin de ces locaux, vu que ses classes déménageront dans les locaux actuellement occupés par l'ECCG-EPP (école de commerce et de culture générale et école pré-professionnelle). Ce déménagement est prévu dès le départ de l'ECCG-EPP dans les locaux du lycée collège de la Planta, une fois le nouveau collège construit. Vu donc le déménagement de l'école primaire et l'incertitude quant à la future utilisation de ces locaux par la ville de Sion, nous n'avons pas prévu pour l'instant d'importants investissements pour le centre des Collines.*

*L'échéancier des rénovations et des différentes mises aux normes des bâtiments scolaires, y compris les salles de gymnastique, se base sur une analyse détaillée effectuée par le service « Bâtiments et constructions » (plan directeur pour l'assainissement de l'ensemble des bâtiments scolaires) et se retrouve, pour le court et moyen terme, dans la planification financière communale.*

S'il n'y a pas de rénovation, il devrait au moins y avoir des investissements pour maintenir la sûreté du bâtiment. Ce manque d'entretien et d'équipement du bâtiment provoque une inégalité de traitement pour l'apprentissage.

#### **DICASTÈRE 4 : AFFAIRES SOCIALES**

RAS

#### **DICASTÈRE 5 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**

RAS

#### **DICASTÈRE 6 : TRAVAUX PUBLICS & ENVIRONNEMENT**

**6            Fonctionnement            601.361            Voirie            p. 135**

Participation à l'entretien des routes cantonales : Quel est le pourcentage de la participation financière de la commune pour les différents travaux liés aux routes cantonales ?

*La participation financière de la commune de Sion à l'entretien des routes cantonales est de Fr. 1'718'280.- sur un total de Fr. 88'934'660.- (100% du coût total), soit 1.932% du coût total ou 6.44% sur le montant facturé aux communes*

**6            Fonctionnement            606.312            Eaux usées            p. 138**

Eau, énergie, combustibles : La commune a-t-elle négocié un tarif préférentiel auquel elle aurait droit en tant que grand consommateur pour la consommation électrique de la Step (contrat négociable à partir de 100'000 kWh) ?

*Les Steps de Sion sont gérées par deux associations intercommunales. A notre connaissance, ces dernières n'ont pas fait valoir à ce jour leur éligibilité au marché ouvert de l'électricité. Nous allons leur demander d'étudier la chose.*

Toutefois, la CEU souligne le risque, en partant sur le marché libéralisé, de perdre la maîtrise sur l'origine de l'énergie. La commission souhaite aussi que la STEP continue à utiliser de l'énergie verte.

**6                    Fonctionnement                    608.318                    Déchets                    p. 140**

Honoraires et prestations de service : Que fait-on des déchets verts ? Quels sont les moyens mis en place pour la revalorisation de ces déchets ? Quel est l'état de la situation en ville de Sion (déchets ménagers et papiers) ?

*Les déchets verts sont soit valorisés en Biogaz (~3'250 to) et ensuite compostés, soit si le pouvoir méthanogène est faible, uniquement transformés en compost (7'500 to). Le compost ainsi produit est principalement utilisé en agriculture. Les biodéchets représentent près de 45% de la masse de déchets produits. Les principales autres fractions revalorisées en matières sont les papiers ~2'550 to et les verres ~1375 to. Ainsi près de 72% de l'ensemble des déchets est revalorisé.*

La CEU est curieuse de voir comment se fera l'installation de GastroVert qui permettra de limiter les problèmes d'hygiène en zone urbaine. On souhaite que ce système soit simple et efficace. La CEU s'intéresse également au problème du coût d'investissement. Ce système doit avant tout permettre de diminuer les coûts et ne pas préteriter les efforts de recyclage des déchets verts pour les citoyens.

**6                    Fonctionnement                    608.437                    Déchets                    p. 140**

Amendes : Combien d'amendes sont délivrées, et pour quelles raisons ? Peut-on avoir une idée de l'évolution de ces amendes ?

Pour les sociétés privées : quel est le mode de fonctionnement du tri des déchets ? Quel est le mode de contrôle ?

*Un peu plus de 1'000 mandats de répression ont été émis en 2020 et ont soulevés 135 réclamations (59% des mandats ont été commués en avertissement, 24% annulés et 17% maintenus). Les mandats sont principalement émis pour le dépôt de déchets (incinérables ou papiers-cartons) hors des installations de collectes et/ou hors des jours de ramassage ainsi que pour le dépôt de déchets dans des Ecopoints alors que ces déchets auraient dû être évacués en déchetterie. Le nombre de mandats émis en 2020 a augmenté de 20% par rapport à 2019.*

*Le calendrier de ramassages et infrastructures de collecte distribué annuellement à tous les ménages de la Ville ainsi que le document mode d'emploi & informations pratiques, publié en 2018 et toujours disponible sous le site [www.sion.ch](http://www.sion.ch), définissent les modalités d'évacuation des déchets.*

*Les contrôles sont effectués soit par des ouvertures de sacs et rapports documentés de nos agents assermentés sur l'ensemble du territoire soit par la surveillance vidéo de nos Ecopoints.*

**6                    Fonctionnement                    610                    Places de parc                    p. 141**

Peut-on connaître le nombre d'abonnés dans les nouveaux parkings (Platta et Roches Brunes) ?

Statistique sur 10 ans du taux de remplissage des parkings ?

*Il n'y a pas de parking public nommé Platta. Le seul nouveau parking souterrain du secteur est privé. Il s'agit du parking du Nord qui a été construit par la Fondation St-Joseph qui assure son exploitation. La ville ne dispose pas de données sur les nombreux parkings privés qui ponctuent le territoire communal.*

*Le parking des Roches-Brunes compte 157 abonnés sur les 300 places disponibles pour le public.*

*Nous ne disposons pas de ce type de statistiques (taux de remplissage des parkings sur 10 ans). Par contre, nous pouvons vous donner des chiffres relatifs aux abonnements :*

Moyenne annuelle du nombre d'abonnés par parking souterrains

Parkings	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Planta	548	554	522	504	304	293
Scex	366	352	351	338	291	277
Cible	102	101	107	99	95	101
St-Guérin	32	31	31	30	23	29
Roches-Brunes					94	150

Selon la politique tarifaire initiée par la Ville, la CEU constate qu'au vu du nombre d'abonnés par parking, les places en ville sont libérées et donc que les parkings extérieurs sont mieux utilisés.

**6 Investissement 601.50 Voirie p. 212**

Investissements propres : Quelle est la politique d'achat des véhicules ? Quels en sont les critères ?

Agglo Valais central : où se trouvent les aménagements décrits ? Les travaux pour la HES-Valais-Wallis ayant pris du retard, quel est le timing des aménagements à la rue de l'Industrie ?

Liaison Nord-Sud : état du projet de passerelle ?

*Le parc véhicules et machines de la voirie a une valeur d'environ Fr. 4'600'000-. Le renouvellement des véhicules et machines se fait entre 8 et 12 ans, en fonction de leur utilité.*

*Les critères de changement sont les suivants :*

- vétusté du véhicule ;
- frais d'entretien ;
- besoin du service.

*A noter que la tendance actuelle est de passer sur des véhicules plus écologiques (électriques ou hybrides), pour autant que cela soit compatible avec l'utilisation du véhicule.*

*La rubrique Agglo Valais central comptabilise essentiellement les factures d'honoraires de toutes les études liées aux mesures de l'Agglo VS central. Les travaux de la rue de l'Industrie ont débuté par la commande des abris à vélos, du mobilier urbain ainsi que des plantations.*

Les travaux de génie civil se dérouleront du printemps 2021 jusqu'au printemps 2022 et seront suivis de la mise en place du mobilier, des abris à vélos et des plantations.

La liaison nord-sud de la mobilité douce (piétons + vélos) avec la liaison aux quais CFF se fait par un passage sous les voies. L'étude de faisabilité est en cours auprès des CFF.

La CEU attend avec impatience les résultats de l'étude de liaison nord-sud, ainsi que de passerelle projetée par le canton.

**6 Investissement 602.50 Cours d'eau et rivières p. 213**

Investissements propres : Corrections de rivières : Pourquoi le montant a diminué : est-ce dû à une diminution des études ou est qu'une seule partie des travaux ont pu être effectués ?

Rhône 3 : plan de situation et avancée des travaux ?

Une seule partie des travaux a pu être effectuée. Les travaux de la Morge n'ont pas encore débuté, les travaux de la Sionne sont au niveau de la mise à l'enquête. Seuls les travaux sur le torrent du Tsabloz-Fournaises sont en cours de réalisation.

Les travaux de Rhône 3 sont de la compétence du canton. Aujourd'hui, Rhône 3 a sécurisé toutes les digues sur le territoire communal par la mise en place de palplanches.

La CEU est satisfaite de voir que les travaux de sécurisation ont été effectués. La CEU souhaiterait une présentation des travaux mis à l'enquête impactant le canal de Vissigen.

**6 Investissement 604.58 Cadastre p. 214**

Autres dépenses à amortir : Turin-Est : pourquoi ce remembrement parcellaire ? serait-il possible d'avoir une présentation ?

Le RPU est un instrument permettant un aménagement harmonieux du territoire, une rationalisation des accès et la réalisation des équipements conformément au PAZ et RCCZ en vigueur. Une présentation pourrait être faite dans la 2ème partie de l'année dès l'entrée en force de ce RPU.

**6 Investissement 606.50 Eaux usées p. 214**

Investissements propres : Traitement des eaux usées : quels investissements ont été faits ?

Fr. 2,5 millions pour la réfection des collecteurs, la mise en séparatif et la lutte contre les aléas de ruissellement.

Les principaux chantiers ont concerné :

- le déplacement du collecteur aux Roches-Brunes (intempéries de 2018), la réfection du déversoir d'orage de Salins et la création d'une mini STEP pour le quartier des Trois-Rois ;
- la mise en séparatif de la rue de la Cure, du passage sous-voie de la rue de la Blancherie/des Creusets, de la rue des Maladaires, du chemin du Moulin et de la route à Bonvin ;
- la sécurisation contre les aléas de ruissellement pour les riverains de la rue de Loèche, l'amont et l'aval de la rue du Grand-Pont, l'avenue du Petit-Chasseur, la route des Ronquos, la rue des Vergers, l'avenue des Mayennets et la rue de Lausanne.

Fr. 475'000.- sont liés à la participation communale aux investissements consentis pour la rénovation de la Step de Chandoline.

Fr. 380'000.- concernent la réfection du décanteur primaire de la Step de Châteauneuf.

A noter que Fr. 275'000.- de factures liées aux droits de raccord à l'égout ont été émises.

<b>6</b>	<b>Investissement</b>	<b>609.50</b>	<b>Eau potable</b>	<b>p215</b>
----------	-----------------------	---------------	--------------------	-------------

Investissements propres : Peut-on avoir une explication sur la diminution du montant ?

Les interventions sur les conduites d'eau potable sont interdépendantes avec tous les autres fluides et canalisations à savoir : électricité, gaz, fibre optique, téléphone, eaux usées et eaux claires. Des chantiers ont simplement été retardés.

La CEU suit avec intérêt la présentation des solutions proposées par la Municipalité pour renflouer ce compte et proposer un juste prix de l'eau.

## DICASTÈRE 7 : BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS

<b>7</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>701.318</b>	<b>Bâtiments communaux</b>	<b>p. 151</b>
----------	-----------------------	----------------	----------------------------	---------------

Honoraires et prestations de service : Quelles sont les problématiques rencontrées dans les cours d'école qui nécessitent l'engagement d'agents de sécurité ?

Sur l'ensemble du territoire de la commune du Sion, plusieurs bâtiments ou infrastructures font l'objet de déprédations et de malveillance durant l'année.

La mission principale du service de patrouille comprend un contrôle visuel de la ou des zones concernées, un contrôle manuel de manière ponctuelle des portes et des voies d'accès et l'annonce d'évènements inhabituels selon la situation.

Dans le cadre des bâtiments scolaires, nous avons des incivilités régulières aux centres scolaires d'Uvrier, de St-Guérin et particulièrement à Châteauneuf.

L'utilisation du domaine public fait partie de l'urbanisme et la CEU espère que des solutions seront trouvées.

<b>7</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>701.434</b>	<b>Centre funéraire et cimetières</b>	<b>p. 152</b>
----------	-----------------------	----------------	---------------------------------------	---------------

Redevances et prestations facturées : Est-ce que la limite de capacité de l'installation a été atteinte ?

Aujourd'hui, selon le rythme quantitatif des décès dans le canton, nous réussissons à répondre à la demande de crémations en effectuant ponctuellement des heures supplémentaires. Les cendres sont toujours rendues aux familles dans des délais très courts, soit un maximum de deux jours après l'arrivée du corps.

L'ouverture d'un nouveau crématorium est prévue pour l'été 2021, à Aigle. L'avenir nous dira dans quel centre funéraire les entreprises de pompes funèbres choisiront de se rendre, en

particulier celles du Bas-Valais. Dès fin 2022, une analyse de la situation pourra être faite en tenant compte du contexte.

<b>7</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>701.316</b>	<b>Loyers et redevance d'utilisation</b>	<b>p. 148</b>
----------	-----------------------	----------------	--	---------------

Augmentation des loyers. Quel est l'intérêt pour la ville de Sion de cet investissement vu les coûts d'aménagement (location du bâtiment) ?

*Il convient de rappeler que l'Usine de Chandoline est louée par la Ville pour une durée de 10 ans. L'objectif est de permettre l'organisation de manifestations (salons, assemblées, expositions, etc.). Dans ce but un mandat de gestion a été attribué au FVS Group, spécialiste en la matière. Les sociétés locales peuvent également bénéficier de cette infrastructure à des conditions préférentielles. Malheureusement, la pandémie n'a pas permis une exploitation de cet espace en 2020.*

*D'autre part, la partie des anciens bureaux du bâtiment fonctionne comme salles de réunion pour les différentes associations sédunoises qui en font la demande.*

*Les investissements représentent les travaux effectués pour la mise en conformité aux normes feu et la rénovation du bloc sanitaire.*

La CEU approuve l'aménagement de cet espace inutilisé pendant longtemps. Cependant, la CEU s'interroge sur la pertinence du mandat attribué au FVS Group pour la gestion de cet espace. La fin de la location correspond au retour de concession.

<b>7</b>	<b>Investissement</b>	<b>701.50</b>	<b>Bâtiments communaux</b>	<b>p. 224</b>
----------	-----------------------	---------------	----------------------------	---------------

Investissements propres : Quelle est la stratégie adoptée par la commune concernant le bâtiment Supersaxo ?

*La réflexion est en cours dans l'hypothèse d'une vente du bâtiment à la Bourgeoisie. Les travaux d'entretien sont assurés, mais les investissements prévus sur ce bâtiment sont suspendus dans l'attente d'une décision quant à sa vocation future.*

## **DICASTÈRE 8 : URBANISME & MOBILITÉ**

<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>852.301</b>	<b>Parcs et jardins</b>	<b>p. 158</b>
----------	-----------------------	----------------	-------------------------	---------------

Traitements : Quelle est la stratégie de développement des postes de travail en vue des fusions et en vue des grands projets d'urbanisme ?

*Les décisions concernant le développement des postes de travail sont du ressort exclusif du Conseil municipal. Les fusions pourraient occasionner des moyens supplémentaires à mobiliser, en fonction des degrés d'équipements des communes fusionnées.*

*Concernant les grands projets d'urbanisme, une stratégie au cas par cas est de mise. Concernant le projet majeur Ronquoz21, une démarche spécifique est en cours pour mettre en place une structure de pilotage ad hoc avec les moyens humains nécessaires au suivi d'un*

tel projet. La section parcs et jardins tend par ailleurs à systématiser un examen approfondi des ressources à déployer quand il s'agit de projet de réaménagement d'espaces publics importants (par exemple le réaménagement de la T9 Uvrier-St Léonard qui nécessitera des ressources humaines supplémentaires si l'entretien est internalisé).

**8                    Fonctionnement                    854.314                    Eclairage                    p. 159**

Entretien des biens immobiliers : Existe-t-il un règlement concernant l'éclairage des vitrines des magasins (réduction de pollutions lumineuses et réduction des coûts en électricité) ? Quel est le résultat du projet des étudiants sur ce sujet ?

Peut-on avoir un échéancier pour le remplacement de l'éclairage public ?

*Le service s'occupe du contrat de prestations avec OIKEN pour l'éclairage public. L'éclairage des vitrines de magasins ne fait pas partie de ces prestations. A notre connaissance, il n'y a pas eu beaucoup d'effets suite au courrier envoyé par les étudiants aux commerçants.*

*Concernant le remplacement de l'éclairage public, des actions annuelles sont menées afin de supprimer les éclairages d'anciennes générations afin de disposer de matériels moins énergivores. Selon les planifications en cours, une durée de 7 ans est prévue pour faire ce basculement, sachant que la technologie évoluant très rapidement, des adaptations constantes sont de mises.*

La CEU regrette que la commune n'ait pas donné suite au projet des étudiants concernant les vitrines et le problème de pollution lumineuse. Une étude pourrait être menée incitant les commerces à traiter cette thématique.

**8                    Fonctionnement                    856.318                    Mobilité                    p. 160**

Honoraires et prestations de service : Quel est le point sur la situation de Publibike ?

Bus sédunois : Combien représente la billetterie par rapport aux coûts totaux ?

*En 2020, il y a eu 19'985 transactions sur le réseau Publibike, 274 transactions en moyenne par jour. Les stations les plus utilisées sont Gare sud et Bietschhorn.*

*Pour mémoire, les transactions étaient de 1'370 en 2017, 12'432 en 2018 et 23'302 en 2019. Malgré la situation sanitaire, l'emploi du réseau est donc resté élevé, confirmant l'intérêt pour ce service.*

*Concernant les bus sédunois, le taux de couverture du réseau se situe à 29% (tous produits confondus, billetterie incluse) pour 2019, à savoir la dernière année représentative. Le taux de couverture prévu au budget 2020 est également de 29% car le contrat des Bus sédunois prévoit que la Ville verse une indemnité forfaitaire pour l'exploitation du réseau sur la base d'une estimation ante des recettes, les risques concernant les recettes effectives étant supportés par l'exploitant.*

**8                    Fonctionnement                    858.314                    Voies industrielles                    p. 160**

Entretien de biens immobiliers : Quelle décision a été prise quant au maintien de ces voies industrielles ou leur réaménagement ?

Les CFF ont décidé de redevenir des acteurs de l'entretien des voies ferrées industrielles privées. Une expertise a été commandée sur l'état de l'infrastructure. Il est apparu que des interventions étaient nécessaires à court terme mais pour des montants limités de l'ordre de 150'000 francs. L'objectif est de maintenir possible un trafic sur les voies en fonction de manière à garantir l'approvisionnement des entreprises dans un horizon de temps minimum de 5 à 10 ans et ceci moyennant une participation des entreprises à la prise en charge des coûts effectifs.

## DICASTÈRE 9 : SPORT, JEUNESSE & LOISIRS

### **9            Fonctionnement    901.318            Centres sportifs            p. 169**

Honoraires et prestations de service : Si c'est le canton qui demande une étude pourquoi est-ce que c'est à la commune de payer l'étude ? Quel est le coût de l'étude et quel est le coût des travaux ?

*En sa qualité de propriétaire, la Ville a souhaité par là-même garder la maîtrise sur le rayon de l'étude d'un montant de l'ordre de Fr. 5'000.-. En cas de pertinence des travaux, le Canton du Valais s'est engagé, quant à lui, pour une contribution financière d'un montant de Fr. 80'000.- sur un coût total devisé à Fr. 267'000.-.*

### **9            Investissement        901            Centres sportifs            p. 236**

Quand seront planifiés les travaux sur l'Ancien Stand (place rouge) ?

*La suite des travaux est planifiée sur 2021-2022, sous réserve que des participations financières et de prestations attendues par le club, soient réunies.*

### **9            Investissement        903.50            Patinoires            p. 237**

Investissements propres : Est-ce que les travaux sur la patinoire sont terminés ? et l'installation est-elle pérenne ?

*Oui, les travaux sont désormais terminés. La saison qui vient de s'achever s'est passée sans encombre et à la satisfaction de tous les utilisateurs qui ont souligné la très bonne qualité de la glace en comparaison avec d'autres patinoires. Dans ce type d'infrastructures, de surcroît de plein air, soumis à de multiples contraintes (par exemple amplitude thermique), en collaboration avec le service Bâtiments & Constructions qui pilote ces réalisations et le bureau d'ingénieurs-conseils mandaté, il a été convenu d'attendre avant de signer la livraison définitive des travaux, un seul exercice ne suffisant pas.*

### III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

La Commission relève les résultats globalement bons des comptes présentés.

- Les bonnes tenues et maîtrise des charges de fonctionnement, avec en surplus une marge d'autofinancement correcte malgré l'année Covid19.
- Passablement de travaux ont été retardés. La commission souhaite que la Ville retrouve une nouvelle dynamique conformément aux travaux prévus dans le budget.

La Commission restera particulièrement attentive aux sujets suivants :

- la tarification de l'eau,
- la pollution lumineuse,
- la qualité et l'homogénéité des infrastructures scolaires,
- le projet GastroVert.

La Commission remercie encore les services pour les travaux entrepris, ainsi que pour les réponses qu'ils ont fournies.

La Commission Environnement et Urbanisme a **accepté** les comptes 2020 de la Ville de Sion par 11 oui, 0 non et 0 abstention et vous propose d'en faire de même.

Sion, le 2 juin 2021

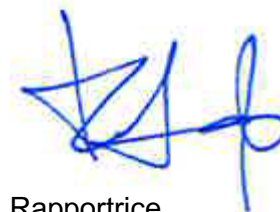
Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

**Fabien Kuchler**



Président

**Mireille Hofmann Jacquod**



Rapportrice

Liste des présences :

Nom	28 avril-1	28 avril-2	28 avril-3	31 mai	1 <sup>er</sup> juin
Fabien Kuchler	X	X	X	X	X
Christian Pitteloud	X	X	X	X	X
Mireille Hofmann Jacquod	X	X	X	X	X
Marlyne Andrey-Berclaz	X	X	X		
Sophie Bourban-Mathis	X	X	X	X	X
Stéphane Haefliger	X	X	X	X	
Georges Lauener	X	X	X	X	X
François Meyer	X	X	X	X	X
Florian Micheloud	X	X	X	X	X
Thierry Stalder	X	X	X	X	X
Anne Thiesoz Reynard	X	X	X	X	X
Stéphanie Perruchoud					X
Bérénice Georges				X	X

Document de travail à l'usage du Conseil général